



Bruxelles, le 9 avril 2015  
(OR. fr)

---

---

Dossier interinstitutionnel:  
2012/0011 (COD)

---

---

6833/15  
COR 6 (fr)

DATAPROTECT 26  
JAI 156  
MI 144  
DRS 18  
DAPIX 35  
FREMP 45  
COMIX 102  
CODEC 295

**NOTE**

---

Origine:	la présidence
Destinataire:	Conseil
N° doc. préc.:	15395/14 DATAPROTECT 165 JAI 860 MI 965 DRS 167 DAPIX 167 FREMP 202 COMIX 604 CODEC 2222
Objet:	Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données) - Le mécanisme de guichet unique

---

Page 14, considérant (111), première phrase:

Au lieu de:

"(111) Toute personne concernée devrait avoir le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en particulier dans l'État membre où elle a sa résidence habituelle, et disposer d'un droit à un recours juridictionnel effectif conformément à l'article 47 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne si elle estime que les droits que lui confère le présent règlement ne sont pas respectés, si l'autorité de contrôle refuse ou rejette une réclamation, en tout ou en partie, ou si elle n'agit pas alors qu'une action est nécessaire pour protéger les droits de la personne concernée.",

lire:

"(111) Toute personne concernée devrait avoir le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en particulier dans l'État membre où elle a sa résidence habituelle, et disposer d'un droit à un recours juridictionnel effectif conformément à l'article 47 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne si elle estime que les droits que lui confère le présent règlement ne sont pas respectés **ou** si l'autorité de contrôle **ne donne pas suite à une réclamation, si elle la refuse ou la rejette, en tout ou en partie, ou si elle n'agit pas alors qu'une action est nécessaire pour protéger les droits de la personne concernée.**"

---